

Compte-rendu réunion du Conseil Municipal du 26 JUIN 2020

Absent excusé : FRANCE JM.

PROCES-VERBAL REUNION DU 26 MAI 2020

Le conseil municipal approuve et signe le procès-verbal de la réunion du 26 mai 2020.

JURES D'ASSISES

Suite à la réunion pour le tirage au sort des communes qui ont à désigner les jurés pour l'année 2021, la commune de Valeille fait partie des 16 communes qui ont été tirées au sort. Trois jurés de la Cour d'Assises sont donc tirés au sort, de la liste électorale de Valeille.

TARIF CANTINE - GARDERIE

Le lycée Ste Claire, qui livre les repas à la cantine de Valeille, a décidé d'augmenter le tarif, pour l'année scolaire 2020-2021, à 3,83 € au lieu de 3,55 €.

Le Conseil Municipal fixe les tarifs cantine et garderie à :

- Repas adultes : 5,40 € - Repas enfants : 4,30 € - Repas enfants si réservation hors délai : 6,30 €
- Repas fourni par les parents pour les enfants ayant un PAI avec un problème alimentaire : 2 €
- Garderie matin : 1 € - Garderie de 16h30 à 17h15 : 1 € - Garderie de 17h15 à 18h : 1 €.

VIREMENT DE CREDITS

Les salles de Valeille ne sont plus louées depuis le confinement. Les acomptes versés doivent donc être rendus aux locataires, qui n'ont pas pu louer la salle, ni reporté la location. Il convient donc de mettre les crédits nécessaires.

FORMATION DES ELUS

Obligation d'inscrire au budget, un montant de 2 % des indemnités de fonction des élus, afin que les élus puissent bénéficier de jours de formation, pendant le mandat.

CONVENTION ASSAINISSEMENT

Proposition d'une assistance technique au maître d'ouvrage dans le domaine de l'assainissement collectif pour la désignation d'un bureau d'étude en vue de la réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement et d'un schéma directeur, par le Département de la Loire. Le montant de la participation s'élève à 1 € par habitant. Accord du conseil municipal pour signer cette convention.

DELEGUES COMMISSION DES IMPOTS

Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID), suite aux élections municipales de 2020. Le Conseil Municipal doit établir une liste de contribuables, en nombre double, afin que le directeur départemental des finances publiques puisse désigner les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants.

QUESTIONS DIVERSES

- Compte-rendu du conseil d'école, fait par Annie CREPIAT. 88 élèves pour la rentrée scolaire 2020-2021. Départ du directeur Sébastien TRES CARTES, il sera remplacé par Damien BLOCQUAUX. Demande d'un placard et d'un tableau bas sur roulette dans la classe (anciennement salle d'évolution).
- Désignation de deux délégués pédestres : CREPIAT Annie – PLOTON Laura.
- La débroussailleuse est en panne et la réparation est trop importante. Elle a 1.500 heures au compteur. L'entreprise SAS RAYMOND fait une reprise de 2.800 €, pour l'achat d'une débroussailleuse neuve, d'un montant de 17.785 € HT. Il n'est plus possible de demander une subvention, car le Département ne subventionne plus l'achat de matériel.

- Information au conseil municipal :
 - de l'achat de panneaux de signalisation qui sont nécessaires
 - du paiement du commissaire-enquêteur, pour un montant de 3.514,92 €
 - d'un devis du SIEL, concernant le remplacement des luminaires, dans la rue du Garollet, pour un montant de 9.245 €
 - d'un devis pour le curage du fossé communal de Valeille pour remettre en service l'écoulement naturelle des eaux, à la SAS Le Bois de Sury, qui demande à la commune de participer à ces travaux
 - des panneaux seront posés par l'entreprise Eurovia, sur le chemin des Ecoliers
- Présentation des devis extension du réseau Eaux Usées à La Côte (dernière tranche) :
 - Entreprise DELOMBRE : 26.240,98 € HT
 - Entreprise NAULIN : 28.260 € HT

Remerciement à M. et Mme VANHILLE, qui ont acceptés une tranchée de 70 – 80 mètres dans leur terrain. Afin de terminer l'extension du réseau, il faudra l'accord de propriétaire.

- Des fossés seraient à curer, afin que les écoulements des eaux se fassent mieux. L'entreprise Vercherand TP Services de Panissières a envoyé les tarifs de curages, pour un minimum de 1.600 ml.
- La CCFE va développer progressivement la collecte de proximité et aménager des points de regroupement dans les centre-bourgs, avec des conteneurs enterrés, semi-enterrés, afin de désengorger les centre-bourgs de bacs individuels ou collectifs. La CCFE finance la fourniture (conteneurs), la pose, la collecte, la maintenance préventive et curative. La commune finance le terrassement (fouilles) afin de pouvoir installer les conteneurs.
- Lecture d'un courrier du Département de la Loire qui se mobilise pour un soutien efficace et concret en faveur du tissu économique local, notamment dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics. Une enveloppe de 15 millions d'euros à la relance de l'activité économique, afin de soutenir des projets structurants, portés par les collectivités territoriales. Le Conseil Municipal décide de demander une subvention pour le parking de la salle d'animation, d'un montant de 89.990 € HT.
- Information au Conseil Municipal du projet du colombarium, qui sera réalisé, dès que la réponse concernant la subvention DETR, sera connue.
- Un agenda concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, dans les bâtiments communaux, avait été établi, notamment pour les toilettes de la salle d'animation de Valeille. M. le Maire demande au Conseil Municipal, de réfléchir à un projet de réfection de la salle d'animation. Dans un premier temps, il faudra demander des devis pour choisir un architecte.
- Installation de la fibre à l'école et à la bibliothèque, le 10 juillet 2020.
- La décision du permis d'aménager délivrée à M. DUPRE Gilles est attaquée par un cabinet d'avocat, à la demande de M. et Mme CHETAILLE Marc. Un recours gracieux contre l'arrêté de sursis à statuer à une déclaration préalable délivrée à M. et Mme BERTHET Alain, a été reçu. Le Conseil Municipal décide de prendre un avocat, pour défendre les intérêts de la commune.
- Il est rappelé que les parents n'ont pas payés le transport scolaire de l'école de Valeille, pour le troisième trimestre 2019-2020.

• **Prochaine réunion du Conseil Municipal :**

Réunion conseil municipal aura lieu le vendredi 24 juillet 2020.